



DECEMBRE 2009

Nouveautés sur les concours

JE VEUX TRAVAILLER COMME AGENT D'ENTRETIEN DANS UN COLLEGE OU UN LYCEE

L'agent d'entretien (appelé agent territorial d'entretien et d'accueil) est chargé de nettoyer les locaux des collèges ou lycées : salle de classe, couloirs, cantine, extérieurs. Il peut aussi assurer le service à la cantine (ne pas confondre avec le poste de cuisinier qui fait l'objet d'un autre recrutement). Il est également, selon l'établissement, chargé d'accueillir le public qui arrive dans l'établissement et de transmettre les appels téléphoniques.

Il est recruté depuis quelque temps sans concours.

A ne pas confondre avec :

- l'adjoint technique des établissements d'enseignement qui travaille aux espaces verts, à la maintenance des bâtiments (peinture...) et qui est recruté par un autre concours organisé par les centres de gestion
- l'adjoint technique de 1^{ère} classe qui assure l'entretien dans les mairies ou autres collectivités locales.

TRAVAILLER DANS UN COLLEGE

A qui s'adresser ? (pour la Saône et Loire)

Conseil Général de Saône et Loire - Service des ressources humaines
Rue de Lingendes
71000 MACON

Tél : 03 85 39 66 00

Quel profil recherché ?

Le candidat doit être très motivé par les tâches d'entretien. Une expérience en ménage et entretien sont appréciés.

Comment faire un remplacement ?

Envoyer un CV et une lettre de motivation (adressée à Monsieur le Président). Les candidatures spontanées sont conservées durant une année et ne peuvent concerner que des postes de remplacement.

Comment postuler pour un poste définitif ?

Les postes à pourvoir sont annoncés sur le site www.cap-territorial.fr.

Le candidat envoie un CV et une lettre de motivation (adressée à Monsieur le Président) avec la référence de l'annonce à laquelle il répond.

Les candidats sélectionnés passent un entretien de motivation (pas de tests écrits).

A noter : on compte environ 50 candidats pour un poste, 12 sont sélectionnés pour passer l'entretien.

Attention : une personne qui aura effectué des remplacements ne se verra pas proposer un CDI et ne sera pas informée par le Conseil Général. Pour obtenir un poste définitif, elle devra consulter régulièrement le site www.cap-territorial.fr et répondre à l'annonce qu'elle aura vu.

TRAVAILLER DANS UN LYCEE

A qui s'adresser ? (en Bourgogne)

Conseil Régional de Bourgogne - Service des ressources humaines
17 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON

Tél : 03 80 44 33 00

Quel profil recherché ?

Aucun profil particulier n'est privilégié pour ces postes.

Comment faire un remplacement ?

Envoyer un CV et une lettre de motivation. Les candidats pré-sélectionnés à partir de leur CV et de la lettre de motivation passent des tests auprès de Pôle emploi (à Chalon pour la Saône et Loire). Une session est ouverte tous les mois pour 9 personnes. Il s'agit d'un test de recrutement par simulation (mise en situation, logique, application des consignes, adaptabilité au poste). Ces tests sont valables durant 3 années. Il est donc inutile de renvoyer régulièrement un courrier avant le terme des 3 ans durant lesquels le candidat est susceptible d'être appelé.

Comment postuler pour un poste définitif ?

Même procédure que pour les remplacements. Le Conseil Régional ne diffuse pas d'offres d'emploi pour ces postes, il utilise uniquement le mode de recrutement par candidature spontanée.

A noter : le Conseil Régional reçoit environ 15 à 20 candidatures par jour. En 2009, 85 agents ont été titularisés.